



Rue de l'hôpital/Gasthuisstraat 31 b2 – 1000 Brussels

Tel.: +32 (0)2 274 22 06

Fax: +32 (0)2 400 71 26

e-mail: ceettar@ceettar.eu

website: www.ceettar.eu

EC Register: 15086733813-03

Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers

European Organisation of Agricultural, Rural and Forestry Contractors

Europäischer Zentralverband der Lohnunternehmer

Pour publication immédiate

03.10.2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CEETAR met la lutte contre le travail illégal en forêt à l'agenda de la Commission

A l'occasion de la réunion du groupe d'expert sur l'application des réglementations forestières (Règlement Bois de l'UE [RBUE] & gouvernance et échanges commerciaux [FLEGT]), ce vendredi 30 septembre, la CEETAR a été invitée par la Commission européenne à contribuer aux débats sur le travail illégal en forêt en Europe.

Bien que diversement répandu en Europe, le travail illégal, avant tout dans les travaux manuels, est bien présent dans la plupart des Etats membres ainsi qu'une enquête réalisée au printemps auprès des membres de la CEETAR l'a rappelé.

Avec des conséquences bien concrètes tant pour les entreprises que pour le secteur, comme l'a souligné notre expert Tammouz Eñaut Helou, lors de la réunion; d'une part, c'est une source de concurrence déloyale entre ces dernières, les unes respectant leurs obligations légales (notamment en terme de contributions fiscales et sociales) au profit des autres, un risque pour la sécurité des travailleurs, un handicap pour l'image du secteur et une remise en cause des objectifs de la gestion durable des forêts. D'autre part, c'est pour la Commission une remise en question des critères de commerce de bois tels qu'établis par la législation communautaire.

C'est pourquoi, au terme des débats, la CEETAR a invité la Commission et les Etats membres à amender le Règlement Bois de l'UE de sorte que les activités des ETF soient également prise en considération dans la garantie de légalité du bois mis sur le marché et que la légalité de ces travaux soient contrôlés et garantis.

Après avoir également abordé cette problématique dans le cadre des travaux du Groupe de Dialogue Civil « Forêt & liège » de la DG Agri, du Groupe d'experts de la filière bois de la DG Grow (ex DG Entreprises), la CEETAR continuera à porter le sujet de la concurrence déloyale la plus grande des attentions et informer les institutions communautaires de ses conséquences pour les entreprises du secteur.

Vous pouvez en outre accéder aux travaux du Comité d'expert en cliquant sur [ce lien](#).

-FIN-

Note aux éditeurs :

La Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers (CEETAR), créée en 1961, représente 150.000 entreprises indépendantes et 600.000 actifs, à travers 17 organisations nationales issues de 15 États membres.

Contact : Eric DRESIN, Directeur. Tel : +32.(0)478.844.513 – ceettar@ceettar.eu